

Département
de l'Essonne

Arrondissement d'Evry

DECISION DU PRESIDENT

N° DP 2024/086

Nomenclature préfecture : **1.1 Marchés publics**
Service : **Direction de l'Administration Générale et de la Commande Publique**
Objet : **Avenant n°2 au marché N°202318L01 « Fourniture et acheminement de Gaz Naturel », conclu avec la société TOTAL ENERGIES.**

Le Président

certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Versailles, sise au 56, Avenue St Cloud 78000 Versailles ou d'un recours gracieux auprès de la Communauté d'agglomération Val d'Yerres Val de Seine, adressé à son Président, aux coordonnées figurant en entête de la présente décision, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Cette possibilité peut s'exercer par voie postale ou par voie électronique (Télérecours citoyens via le site www.telerecours.fr)

Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au Tribunal administratif dans un délai de deux mois. Conformément aux termes de l'article R. 421-7 du Code de justice administrative, les personnes résidant outre-mer et à l'étranger disposent d'un délai supplémentaire de distance de respectivement un et deux mois pour saisir le Tribunal.

Certifié exécutoire le :

17 MAI 2024

Conformément à la convention de dématérialisation Procédure Acte.

Le Président,

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 5211-10,

VU le Code de la commande publique,

VU la délibération n° 2020-014 du Conseil Communautaire du 5 juillet 2020 portant délégation de pouvoirs au Président de la Communauté d'Agglomération Val d'Yerres Val de Seine,

VU la décision du bureau communautaire n°2023-24 du 29 septembre 2023 autorisant la signature des marchés publics de la fourniture et l'acheminement de gaz naturel ainsi que l'exploitation des installations thermiques et de traitement d'air et d'eau pour le groupement CA Val d'Yerres Val de Seine et la commune de Montgeron (3 lots),

VU la décision n° 2024/010 du 30/01/2024 autorisant la signature de l'avenant n°1 (Site CAVVVS),

CONSIDERANT que l'omission d'intégrer certains sites pour la commune de Montgeron dans la liste des équipements du marché 202318L01 susvisé nécessite l'ajout de ces sites :

Bicentenaire	Résidence de la Vènerie
Halte-garderie Evrard/Ecureuil	9 rue Amélie Evrard
Logement Buisson	Allée Maurice Bouchor
Logement Evrard	5 rue Amélie Evrard
Logement Bouchor Gardien Jean Moulin	Allée Maurice Bouchor
Logement gardien Nouzet	2 ter rue de Rouvres
Police municipale	2 place Rottembourg / 1er face
Roseraie	88 avenue Charles de Gaulle / Centre commercial La Forêt
Salle des fêtes	121 avenue de la République
Logement Lelong	4 rue du Général Lelong
Restaurant La Roseraie	119 avenue Charles de Gaulle

CONSIDERANT qu'il convient de rectifier deux erreurs matérielles,

CONSIDERANT qu'il convient d'entériner ces modifications par voie d'avenant,

DECIDE

ARTICLE 1^{er} : **DE SIGNER** l'avenant n°2 au marché public 202318L01 relatif à la fourniture et acheminement de Gaz Naturel, avec l'opérateur économique TOTAL ENERGIES, sis 2 bis, rue Louis Armand à PARIS (75015).

ARTICLE 2 : Les montants appliqués pour ledit avenant sont ceux du bordereau des prix unitaires du marché initial, soit 63.45 € HT le MWH et 6.56 € de CEE évolutifs sur la part réglementaire.

ARTICLE 3 : Le montant de la TVA de l'offre accepté par le pouvoir adjudicateur est de 126 425.44 € et non pas 26 425.44 €.

ARTICLE 4 : Aucune clause de garantie financière ne sera appliquée compte tenu de la nature du contrat.

ARTICLE 5 : Les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la Commune de Montgeron.

ARTICLE 6 : Le directeur général des services est chargé de l'exécution de la présente décision dont ampliation sera adressée à Madame la Préfète de l'Essonne et à Monsieur le Trésorier principal de Yerres.

Fait à Brunoy, le

16 MAI 2024

François Durovray



François DUROVRAY
Président de la Communauté d'Agglomération
Val de Seine
Président du Département de l'Essonne

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

Avenant n.2 au marché N.202318L01 " Fourniture et acheminement de Gaz Naturel ", conclu avec la société TOTAL ENERGIES.

Date de transmission de l'acte : 17/05/2024

Date de réception de l'accusé de réception : 17/05/2024

Numéro de l'acte : DP2024-086 ([voir l'acte associé](#))

Identifiant unique de l'acte : 091-200058477-20240516-DP2024-086-AU

Date de décision : 16/05/2024

Acte transmis par : Faïza BEN ACHOUR

Nature de l'acte : Autres

Matière de l'acte : 1. Commande Publique
1.1. Marchés publics

